L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 21 MAI 1878.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 20 mai.—Temps: Hausse barométrique, vent du sud et de l'est, temps couvert avec des pluies locales. Pas de changement dans la pression atmosphérique.

Température, 20 Mai 1878.

Thermometre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 h. du matin....	70	21
Midi.......	70	21
3 P. M.....	73	23
6 P. M.....	73	23

Départs.—Voyageurs partis hier soir par la route favorite de Mobile:

A B Clarke, New York; Mme Holland, St Louis; C Hummel, Blount Springs; R G Bush, Washington, D. C.; David Schwartz, New York; Edw I Johnson, Cincinnati; Geo E Raum, San Francisco; R M Kimball, Washington, D. C.; Edw Downey et femme, Chicago; W Croner, Boston; D Hirsch, New York; B Whiteley, Baltimore; Mme H S Dyer, Boston; E Hummel, Blount Springs; Dr B F Taylor, Washington, D. C.; C W Bryan, Cincinnati; M Eller, Washington, D. C.

Remise du Volksfest.—La fête allemande pour le bénéfice de l'asile des orphelins protestants allemands, annoncée pour le 19 et le 20 a été remise jusqu'à nouvel ordre à cause du mauvais temps. Les billets vendus n'en seront pas moins bons.

Incendie.—Un incendie a éclaté hier soir, à neuf heures et demie, dans la cuisine de la maison sise rue St-Philippe, No 266, occupée comme résidence par François Chapon. La cuisine et son contenu ont été totalement consumés. La perte s'élève à environ $250. L'origine du feu est inconnue.

Loterie.—Le recorder Miltenberger a jugé samedi les affaires d'Antonio Nicotio et de P. Saloy, accusés d'avoir vendu des billets de loterie étrangère, contrairement à l'acte No 9 de 1874. Mr Sambola représentait les défendeurs et Mr Braughn la compagnie de loterie. Les débats ont eu une certaine étendue et le juge Miltenberger a lu une longue décision. Il regarde la loi comme étant favorable aux défendeurs. Il en aurait laissé la constitutionnalité aux Cours Supérieures si l'acte en vertu du quel ils sont poursuivis n'était pas si manifestement inconstitutionnel qu'il se voit obligé de le rejeter. Il décline toute juridiction à ce sujet à moins que l'affaire n'apparaisse devant lui sous l'aspect d'un réglement de police, ce qui n'est pas.

La décision récente de la Cour Suprême dans l'affaire Gade a été citée comme établissant la validité de l'acte de la loterie No 9; mais c'est ce qu'elle ne fait pas du tout à moins que l'acte ne soit un réglement de police et cela n'est pas. La cour n'a pas décidé ce point.

L'acte No 10 promulgué le même jour que le No 9, remplace celui-ci et m'enlève le pouvoir de décider finalement la question. La loi 10 donne à l'accusé un jugement par juri. Le juge ordonne donc que les prisonniers soient retenus jusqu'à ce qu'un affidavit puisse être fait contre eux sous l'empire de la loi No 10.

Un journal reproduit différemment la décision. Les prévenus, dit-il, ont été relâchés sur parole jusqu'à lundi et alors ils seront déchargés si les affidavits requis sous cette décision, pour violation de l'acte No 10 de 1874, ne sont pas faits et déposés au greffe.

Cour des Etats-Unis.—Le juge Bradley, de la Cour Suprême et de la commission électorale présidentielle, siégeait hier matin à la Cour de Circuit des Etats-Unis, dans le but d'entendre des affaires d'appel. Il a annoncé qu'il ne resterait pas plus d'une semaine en cette ville. Il ne conviendrait pas en effet qu'il s'y trouvât avec la commission congressionnelle chargée de faire une enquête sur des fraudes dont cette même commission électorale n'a pas voulu entendre parler.

Gendarmes. — Donnez-nous des gendarmes, disent les étrangers qui sont venus s'établir en ce pays, et nous serons bientôt délivrés des voleurs de poules et des voleurs de vaches et de tous les vagabonds qui infestent l'Etat. Les gendarmes! voilà ce qui nous manque. Les gendarmes! voilà les vrais protecteurs de la vie et des propriétés.

Avec les gendarmes aucun criminel ne peut échapper à la justice et non seulement ils arrêtent les malfaiteurs partout où ils peuvent se réfugier et en dépit de leurs moyens de résistance quels qu'ils soient, mais ils les préviennent encore dans les crimes qu'ils voudraient commettre, car les gendarmes sèment l'effroi dans tous les lieux où ils se montrent et il suffit que leur venue soit annoncée pour que les coquins disparaissent. Il n'y a pas de place pour eux là où les gendarmes se trouvent.

Donnez-nous donc des gendarmes et nos vœux seront comblés.—Soit! a dit Mr Diamond, l'administrateur de police, je vous donnerai des gendarmes pour la paroisse d'Orléans. Je vous en donnerai six pour commencer. Ils seront montés sur de forts chevaux, et si ce nouveau service offre réellement la protection que l'honnête population désire, nous le doublerons, nous le triplerons, nous le décuplerons.—Nous félicitons Mr Diamond d'avoir eu cette idée et de la mettre en pratique. A supposer que de toute son administration il ne nous reste que les gendarmes, ce sera beaucoup, et de cette heureuse initiative les habitants de la Nlle-Orléans se souviendront toujours.

Contrefaçon de plan.—Samedi, au bureau de Mr Sabourin, expert dans l'affaire en réclamation de Mme Gaines, le voyer Mr D'Hémécourt a examiné un plan sur parchemin, qui a été produit comme preuve en faveur de cette dame. Mr D'Hémécourt en a fait un rapport au maire et a dit qu'il avait la certitude que ce plan avait été enlevé des minutes de Pedesclaux, autrefois notaire à la N.-Orléans. L'absence de cette pièce dans les archives de l'hotel de ville est attestée dans la pagination de l'un des registres dudit Pedesclaux. Le voyer a montré alors au maire une copie dudit plan, fait par lui en 1875 quand il était député-voyer et qui, on ne peut le nier, est une copie véritable, car les nombreuses piqûres du compas employé pour la faire correspondent exactement avec le plan original. C'est pourquoi, ajoute le voyer, le plan sur parchemin dont il s'agit est celui qui a été enlevé et qui manque dans les minutes de Pedesclaux.

Mr D'Hémécourt dit qu'avec l'aide d'une loupe il a découvert que les mots "Place Bretonne" en avaient été effacés, aussi bien que d'autres mots dont la signification se développera plus tard. Quant au biffage des mots "Place Bretonne", il peut avoir été fait avec l'intention de faire voir que cette portion de terre sur laquelle se trouve le "Marché Bretonne" est comprise dans la propriété laissée intacte par le pere de Mme Gaines, attendu qu'elle avait été cédée par lui comme place publique avant sa mort.

Nos lecteurs se rappelleront qu'on a l'intention de réclamer de la ville environ $10,000, valeur estimée des revenus de ce morceau de terre depuis que la ville en a eu la jouissance.

Nous apprenons que le Grand Juri de la paroisse sera promptement mis en possession de ces faits et d'autres, étrangers à l'affaire Gaines cependant, mais dans le but de préserver l'intégrité des documents officiels et de traduire les malfaiteurs devant la justice.

Il paraîtrait, d'après cette découverte, que des parties intéressées ont eu, une fois ou l'autre, accès aux minutes, et que par ce moyen le plan en question a été enlevé. On craint que d'autres archives n'aient été également falsifiées, et les autorités ne sauraient à cet égard développer une sévérité trop grande.

Writ lancé contre un juge.—Dans les affaires de l'Etat contre Saloy et Sarradan, un writ de *certiorari* émanant de la Cour Criminelle Supérieure a été lancé hier, à l'adresse du juge de la Deuxième Cour Municipale, le mettant en demeure de donner lundi, le 27 du courant, les raisons pour lesquelles la procédure, l'ordre et le jugement de sa Cour ne devraient pas être annulés et mis de côté, les erreurs corrigées et prompte justice faite aux parties intéressées.

Tentative d'incendie.—Dimanche, vers minuit, l'officier Marahern et le citoyen Dan Brown ont déjoué une tentative faite pour brûler la maison No 111, rue Gaiennie, appartenant à Mme Brady et occupée par Mme Brood, couleur. L'incendiaire avait placé ses matières inflammables dans un cabinet et y avait mis le feu. Mais avant que l'incendie eut fait des progrès, les voisins aperçurent les flammes et parvinrent à les étouffer promptement, en sorte que le dommage s'élève à peu de chose. On croit qu'on n'en voulait pas au domicile de Mme Brood, mais à la bâtisse voisine qui si, elle eut été atteinte, eut causé, dit-on, une conflagration désastreuse.

Faits divers. — H. Reed, Roman Fleming, John et Samuel Hart, ont été arrêtés, hier soir, et conduits à la salle de police du 1er precinct, sur des plaintes d'assauts et batteries déposées contre eux par différentes personnes.

Faits divers.—Pendant l'orage, dimanche, la foudre est tombée plusieurs fois dans les environs de la ville. Deux gros chênes verts ont été frappés dans le parc du Crescent City Rifle Club. L'un a été fendu en deux et l'autre a été complètement déraciné.

La cheminée de la station du huitième précinct, à Alger, était en si mauvais état que plusieurs briques s'en sont détachées et ont dégringolé dans la rue au grand danger des passants.

Dimanche soir vingt pieds environ de la corniche de la salle de l'Institut se sont écroulés.

Dans la même soirée, vers les 10 heures, une femme indienne a donné naissance à un enfant mâle, pendant qu'elle se trouvait aux marché aux légumes. La mère et l'enfant se portent bien.

Dans l'après-midi du même jour, le tonnerre est tombé sur le cottage de Mr Robert Carey, au coin des rues Canal et Dorgenois. Une partie de la cheminée a été démolie et un carré de six pieds d'ardoises a été enlevé. Le fils de Mr Carey a tremblé plusieurs minutes sous la commotion qu'il avait éprouvée.

—Vers sept heures et demie, hier soir, les portes du magasin inoccupé situé au No 9 de la rue Commerce, ont été trouvées ouvertes. Quelque malfaiteur eût pu y mettre le feu.

—L'agent de police Garlick a tué hier matin, au coin des rues Lafayette et Roman, un chien enragé qui avait mordu deux enfants.

—Nous sommes sur le point de recevoir une seconde visite espagnole. Douze jeunes hidalgos viennent visiter l'Exposition, et ils franchiront, en canot, la distance qui sépare Barcelone de Paris. Ils iront par mer, de Barcelone à Cette, ils gagneront le Rhône par le canal de Beaucaire, monteront la Saône, atteindront l'Yonne par le canal de Bourgogne, et de l'Yonne, entreront dans la Seine.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1878.

N° 78.] LOI

Pour amender l'article cinq cent quatre-vingt-deux (582) du Code de Procédures.

Clause 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée générale, décrètent: Que l'article cinq cent quatre-vingt-deux du Code de Procédures est amendé de manière à se lire comme suit: "Le Shérif devra remettre la citation d'appel au défendeur, si celui-ci réside dans l'Etat, où à l'avocat du défendeur, si celui-ci ne réside pas dans l'Etat. Si le défendeur n'a pas d'avocat, la citation devra être remise à un curateur *ad hoc* que la Cour devra désigner à cet effet. Le Shérif devra remettre une copie de la citation au défendeur, à son avocat ou au curateur *ad hoc* en la laissant au domicile habituel.

Clause 2.—Décrètent de plus, Que toutes les lois ou parties de lois contraires sont abrogées, et que cette loi devra être exécutée à dater de son adoption.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 12 mars 1878.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

N° 81.] LOI

Pour autoriser les juris de police à adopter tels réglements qu'ils jugeront convenables pour prohiber ou régler la vente ou l'échange de boissons enivrantes ou de marchandises le dimanche.

Clause 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée générale, décrètent: Que les Juris de Police de l'Etat devront avoir plein pouvoir d'adopter tels réglements qu'ils jugeront convenables relativement à la vente ou à l'échange de boissons enivrantes ou de marchandises, le dimanche, de prohiber cette vente ou cet échange entièrement s'ils le jugent nécessaire. Les violations des ordonnances adoptées et promulguées conformément à cette loi devront être considérées comme délits et les pénalités fixées par les dites ordonnances pour violations de celles-ci devront être recouvrées par une Cour quelconque ayant juridiction compétente.

Clause 2.—Décrètent de plus, Que les pouvoirs accordés par cette loi aux Juris de Police devront s'étendre aux villes et aux villages situés dans les limites de chacune des paroisses et devront être exercés par eux.

Clause 3.—Décrètent de plus, Que toutes les lois contraires sont, par la présente, abrogées, et que cette loi devra être exécutée à dater de son adoption.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 13 mars 1878.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 90] RÉSOLUTION
DES DEUX CHAMBRES

relativement à l'amélioration de la navigation de la Rivière Rouge.

Attendu que les allocations du gouvernement des Etats-Unis pour l'amélioration de la navigation de la Rivière Rouge ont été tout-à-fait insuffisantes et n'ont aidé à l'exécution d'aucun travail important; attendu que la Rivière Rouge est le tributaire le plus important du Mississipi, qu'elle seule sert à transporter les produits d'une grande partie des Etats de la Louisiane, du Texas et de l'Arkansas; que deux cent mille balles de coton, une énorme quantité de grains, de sucre, de mélasse, de peaux et de laine n'arriveraient annuellement pas, sur le marché si elle n'était pas navigable; que les habitants des trois Etats ci-dessus mentionnés ne recevraient pas, en échange de leurs produits, les approvisionnements dont ils ont besoin, il est

Résolu par le Sénat, la Chambre des Représentants y consentant, que nos Représentants au Congrès sont chargés de faire tous leurs efforts pour obtenir du gouvernement la somme qu'exigent des travaux nécessaires, des communications continuelles et une réduction des frais de transport.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvée le 13 mars 1878.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire-d'Etat.

No. 92] LOI

Pour autoriser le jury de police des différentes paroisses à lever, imposer et percevoir des taxes pour les frais de procès criminels, dans les bornes prescrites par les lois actuelles, sur toutes les propriétés comprises dans les limites des corporations municipales, et pour abroger toutes les lois ou parties de lois qui exemptent une corporation municipale quelconque de la taxe de paroisse pour frais de procès criminels, en tant que les dites lois seraient contraires aux dispositions de la présente.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, décrètent: Que les jurys de police des différentes paroisses de l'Etat sont, dans les bornes prescrites par les lois actuelles, autorisés, quand une taxe devra être prélevée pour payer les frais des procès criminels, à lever, imposer et percevoir ladite taxe sur toutes les propriétés situées dans leurs paroisses respectives, soit que ces propriétés soient situées dans une ville quelconque incorporée ou autrement. Il est bien entendu que cette loi ne s'applique pas aux villes incorporées qui d'après leurs chartes, paient tous les frais des procès criminels institués dans leurs limites propres, ainsi que leur *pro rata* des autres dépenses de paroisse.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que toutes lois ou parties de lois, soit spéciales ou autrement, en vertu desquelles une corporation, ville ou village quelconque, est exempté de la taxe de paroisse, pour dépenses encourues dans des poursuites criminelles de quelque nature que ce soit, sont abrogées, en tant qu'elles seraient contraires aux dispositions de la première section de la présente loi, et que ladite présente loi soit mise en vigueur dès sa promulgation.

[Signé] LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants,
[Signé] LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 14 mars 1878.
[Signé] FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

AFFAIRES D'ORIENT.

Les préparatifs de l'Angleterre dans l'Inde.

Londres, 20—Le Times publie la dépêche suivante de Calcutta:

Des ordres ont été transmis pour la construction immédiate de fortifications pour la protection de la côte. La ville de Madras sera protégée par cinq batteries de canons rayés de 65 livres et des batteries seront également établies sur la côte.

Quarante personnes ont été brûlées vives dans le théâtre d'Ahmed Nugger, qui a pris feu pendant une représentation.

Un aperçu de la situation. Rien de défini encore.

Londres, 20—Le correspondant du Times à St-Pétersbourg dit que quoiqu'on ait tout lieu de croire que les cabinets de Londres et de St-Pétersbourg se sont entendus sur les bases d'un réglement, un petit groupe de personnages, sachant autrement tout ce qui est arrivé, observe la plus grande réserve. Il est difficile de dire jusqu'à quel point on peut s'en rapporter aux rumeurs mises en circulation.

Le correspondant du Times à Vienne télégraphie que la disposition conciliante montrée par le cabinet de St-Pétersbourg s'est maintenue jusqu'à la fin de la visite du comte Schouvaloff.

On a tout lieu de croire, qu'en dépit de l'opposition qu'il a rencontrée à la cour, le comte Schouvaloff a réussi à faire adopter par le gouvernement une politique essentiellement plus conciliante.

A mesure que la situation semble s'améliorer à St- Pétersbourg, elle semble vouloir se gâter davantage à Constantinople. Les Russes insistent que le mouvement de leurs troupes n'a pas été fait dans une intention hostile; mais les Turcs se méfient et se sont mis activement à l'œuvre pour fortifier leurs lignes, ce qui n'est pas facile, attendu que leur ligne de défense s'étend de la mer de Marmara à la mer Noire. Quoique les Turcs disposent de forces supérieures à celles des Russes dans le voisinage immédiat de Constantinople, elles sont insuffisantes cependant pour garder une ligne d'une telle étendue.

Les Turcs seront renforcés par quarante bataillons arrivant de Thessalie et par vingt bataillons de Varna. Le correspondant du Times, à Pera, dit qu'il n'y a aucune appréhension au sujet d'un coup de main de la part des Russes.

Le correspondant ajoute que jeudi il y a eu une véritable panique lorsqu'on a appris les mouvements des Russes; mais on s'est rassuré bientôt, parce que l'armée turque est assez forte pour qu'un général aussi prudent que l'est Todleben hésite à tenter un coup de main pendant qu'il est harassé par derrière par les insurgés du mont Rhodofe.

On montre quelque inquiétude à Vienne au sujet de la perspective d'un arrangement entre l'Angleterre et la Russie, mais ce sentiment n'est pas partagé par les ministres, qui croient que l'Angleterre est de bonne foi en demandant un réglement européen de la question d'Orient.

A Berlin on paraît être assez incrédule quant à la perspective de la paix, et le correspondant du Times dans cette ville, qui est toujours le premier à donner de mauvaises nouvelles, dit que la Russie n'a pas offert à l'Angleterre des concessions suffisantes en Bulgarie. Le fait est, dit-il, que la Russie préfère perdre toutes ses acquisitions en Asie plutôt que de renoncer à son plan concernant la Bulgarie. De pareilles déclarations sont de nature à créer de l'irritation à Vienne.

Les journaux officiels russes affirment de nouveau que les mouvements de l'armée russe devant Constantinople n'ont rien d'hostile ou de menaçant. L'objet du général Todleben semble être de prendre une bonne position défensive. Comme on ne lui a pas permis de retirer ses troupes, il veut au moins concentrer toutes ses forces.

L'armée turque est non seulement assez forte pour défendre la neutralité, mais pour prendre l'offensive dans le cas où la neutralité serait menacée. Ce fait explique suffisamment pourquoi le général Todleben a retiré ses troupes des plaines de San Stefano pour leur faire occuper des hauteurs.

Des avis de Bucharest annoncent que les Russes continuent à traverser le Danube pour entrer en Bulgarie. Il n'y a pas de Russes à Poteste, comme on l'avait dit.

La condition du prince Gortschakoff s'est améliorée, mais il est encore incapable de se remettre au travail.

Le comte Schouvaloff à Berlin.

Berlin, 20.—Le comte Schouvaloff est ici et a été reçu à midi aujourd'hui par l'empereur. Il ira à Friedrichruhe pour voir Bismarck, et de là il se rendra à Londres.

La Diète hongroise vote le crédit de soixante millions.

Pesth, 20—La Chambre haute de la Diète hongroise a adopté le bill qui accorde un crédit de soixante millions de florins au gouvernement.

Un appel au fanatisme musulman.

Londres, 20.—Le shérif de la Mecque a lancé une proclamation, déclarant que le calife est en danger et engageant les musulmans à voler à son secours.

BERLIN.

La perspective d'une crise ministérielle.

Londres, 20—Les avis de Berlin disent que les libéraux semblent redouter que la démission du Dr Falk ait des conséquences sérieuses, dont une d'elles serait l'abolition de la liberté de la parole et des assemblées. Le correspondant du Times considère que ces craintes sont exagérées et qu'il y a peu de danger d'une réaction sous le régime actuel, d'autant plus que l'unité de l'Allemagne pourrait être compromise.

Londres, 20.—Une dépêche spéciale de Berlin au Times dit: "Si le Dr. Falk maintient sa démission comme ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, le Dr. Friedenthal, ministre de l'agriculture, et Herr Hobrecht, ministre des finances, préféreront se retirer également que d'endosser les vues d'un ministre des affaires ecclésiastiques du caractère de Raumer Muhler.

Il n'est pas à présumer que les libéraux consentiront à passer le bill anti-socialiste sans restriction ou pouvoir discrétionnaire du gouvernement.

Le Post croit que le Dr Falk consentira à rester au ministère.

L'assemblée des socialistes interdite par le préfet de police.

Le préfet de police a interdit l'assemblée des démocrates socialistes, qui avait pour objet l'élection de délégués à un congrès de socialistes à Gotha.

ANGLETERRE.

Election d'un conservateur à la Chambre des Communes.

Londres, 20 mai.—Lord Costlereagh, conservateur, a été élu comme membre de la Chambre des Communes dans le comté de Down, Irlande, ayant reçu 6,076 contre M. Andrew, libéral, 4,701.

Le Parlement.

Londres, 20—Dans la Chambre des Communes cette après-midi, Lord Hartington, chef des Libéraux, a proposé sa résolution: "que la couronne ne pourra lever ou maintenir des forces armées, en dehors de l'Inde, qu'avec la sanction du Parlement."

Il a dit qu'il avait limité la question autant que possible; d'abord, parce qu'elle était assez importante en elle même pour fixer l'attention du Parlement, et ensuite, parceque'une discussion générale pourrait nuire à certaines négociations délicates, Sir Stafford Northcote ayant déclaré lui-même qu'une discussion générale en ce moment pourrait nuire aux intérêts du pays.

Dans la Chambre des Pairs, lord Selbourne a ouvert les débats sur le mouvement des troupes de l'Inde, en appelant l'attention sur la question constitutionnelle qui est impliquée dans cette mesure.

Il y avait foule dans les deux Chambres. Le prince de Galles était présent ainsi que l'héritier présomptif à la couronne d'Allemagne et la princesse d'Allemagne.

Les rumeurs au sujet de l'invasion du Canada par les Féniens.

North Troy, Vermont, 19.—On suppose que les Féniens qui campaient dans les bois, près de la ville, sont partis depuis quelques jours. Il y a un grand nombre d'étrangers dans la ville et il n'y a plus de doute possible au sujet du projet des Féniens d'envahir le Canada.

Les Irlandais notables refusent de répondre aux questions qui leur sont posées relativement à l'organisation des Féniens.

On croit généralement que ces derniers doivent se concentrer à quatre endroits différents avant de traverser la frontière canadienne. Il y a beaucoup d'excitation ici.

WASHINGTON.

Les membres du comité d'enquête sur les fraudes électorales de 1876.

Washington, 19—L'Orateur Randall est parti ce matin pour assister à la convention d'Etat du parti démocratique de la Pennsylvanie, qui se réunit à Pittsburg.

Avant son départ il a désigné les membres dont les noms suivent pour faire partie du comité d'enquête sur les fraudes électorales commises en 1876 dans les Etats de la Louisiane et de la Floride:

Honorables Clarkson N. Potter, de New York; Wm. R. Morrison, de l'Illinois; Eppa Hunton, de la Virginie; John McMahon, de l'Ohio; J. C. Blackburn, du Kentucky; W. S. Stenger, de la Pennsylvanie; Thomas C. Cobb, de l'Indiana,—démocrates.

B. F. Butler, du Massachusetts, Frank Hiscock, de New York, J. D. Cox, de l'Ohio, et Thomas B. Reed, du Maine.—Républicains.

Demain M. Tayler, orateur temporaire de la Chambre en l'absence de M. Randall, annoncera la formation du comité.

La commission d'enquête.

La commission fera une investigation complète de toute la question. On rapporte que M. Potter, le président de la commission, est allé à New York pour se consulter avec M. Tilden.

Le comité de campagne des démocrates.

Washington, 20—Le comité de campagne des démocrates, composé de l'honorable James C. Blackburn, président, du sénateur McDonald et des représentants Banning, Hunton et Jones, du New Hampshire, a choisi comme comité résidant John G. Thompson et James E. Harvey, et a désigné M. Harvey comme trésorier général et le général Duncan J. Walker comme secrétaire.

L'ambassadeur Noyes vent venir témoigner devant le comité d'enquête.

Une dépêche télégraphique de M. Noyes, ambassadeur à Paris, a été présentée à la Chambre. Il demande à témoigner devant le comité d'enquête.

Chambre des Représentants

Le comité spécial chargé de faire une enquête relativement aux fraudes concernant l'élection présidentielle de 1876 que l'on dit avoir été commises en Louisiane et en Floride, a été formé ainsi que l'avait annoncé une dépêche antérieure.

La Chambre a discuté sans résultat le bill relatif au District de Colombie.

Parmi les bills qui ont été présentés ce matin, il y en a un très important, soumis par M. Shelley, de l'Alabama. Il est intitulé un bill pour accorder l'aide du gouvernement national à certaines compagnies de chemins de fer, incorporées par l'autorité des Etats. Les Compagnies sont autorisées à émettre des bons pour compléter les travaux sur leur voie ferrée respective, ces bons devant échoir dans cinquante ans et porter intérêt à raison de cinq pour cent par an.

Le gouvernement devra garantir l'intérêt qui sera payé deux fois par an à la Trésorerie des Etats-Unis. Le gouvernement retiendra une hypothèque sur toutes les propriétés actuelles des compagnies et sur celles qui seront acquises plus tard, comme sécurités pour le paiement du principal et de l'intérêt de ces Bons.

Il est défendu aux compagnies d'accorder une hypothèque sur un bien quelconque à toute corporation ou à tout individu pour affaiblir la sécurité du gouvernement. Tout officier ou agent d'une ou de plusieurs de ces compagnies qui se servira des fonds garantis par le gouvernement dans un autre but que celui qui est déterminé par le bill, sera déclaré coupable de félonie et pourra être condamné à pas moins de dix ni plus de quarante années de travaux forcés, à la discrétion d'un jury.

Voici la liste des compagnies désignées dans le bill: James River & Kanawha Canal, Atlantic & Great Western Canal, unissant la rivière Tennessee, à Guntersville, avec la côte de l'Atlantique à Savannah; Florida Coast Canal, Fort Phillip Canal, Hennpin & Chicago Canal, Niagara Falls Ship Canal, Oswego Canal, Lexington & Big Sandy R. R., unissant le Chesapeake & Ohio R. R. avec les lignes de Louisville et de la Nlle-Orléans et le chemin de fer de la Côte du Pacifique.

Le montant total nécessaire pour ces travaux est de 220 millions de dollars, dont le gouvernement doit garantir l'intérêt. Les partisans du bill déclarent que s'il est adopté, il y aura de quoi employer cinq cent mille hommes, ce qui sera d'un grand soulagement pour les classes ouvrières.

Le représentant Ellis, de la Louisiane, a présenté le bill du chemin de fer Texas et Pacifique du sénateur Johnson, amendé de façon à inclure le chemin de fer Nouvelle-Orléans et Pacifique de Wheelock.

Sénat.

M. Morrill a prononcé un long discours contre l'acte de la reprise des paiements en espèces.

M. Cockrell, du Missouri, a appelé alors le bill pour placer le général Shield sur la liste de retraite.

M. Sargent, de la Californie, a soumis aussitôt la section additionnelle suivante sous la forme d'un amendement:

"Que le Président est autorisé également à placer sur la liste de retraite, avec le rang et le grade d'un général, Ulysses S. Grant, ex-général commandant l'armée des Etats-Unis, en ne lui accordant pas cependant du fourrage pour ses chevaux et en ne l'autorisant pas à avoir des aides de camp et d'autres officiers d'état-major, à moins qu'il reprenne un service actif en cas de guerre."

Une longue discussion a eu lieu au sujet de cet amendement entre M. Oglesby, —qui a déclaré qu'il ne savait pas si le général Grant désirait que l'on prenne cette mesure à son égard sans le consulter,—et M. Sargent, l'auteur de l'amendement, qui a soutenu que le général Grant apprécierait le compliment à sa juste valeur et qui a fait un éloge pompeux des services rendus à l'Union par le général.

L'amendement a été adopté finalement par un vote de 30 contre 28.

Ont voté oui—Allison, Blaine, Booth, Bruce, Burnside, Cameron, de la Pennsylvanie, Cameron, du Wisconsin, Christiancy, Conkling, Conover, Dorsey, Edmunds, Ferry, Hamlin, Hoar, Ingalls, Kellogg, Kirkwood, Lamar, McMillan, Matthews, Mitchell, Morrill, Patterson, Plumb, Rollins, Sargeant, Saunders, Teller et Windom—30.

Ont voté non: MM. Armstrong, Baily, Cockrell, Coke, Davis, de l'Illinois, Davis, de Ouest-Virginie, Dennis, Eaton, Eustis, Grover, Harris, Hill, Johnston, Jones, de la Floride, Kernan, McCreery, McPherson, Maxey, Merrimon, Oglesby, Randolph, Thurman, Voorhees, Whyte et Withers,—28.

Les votes de Messieurs Wadleigh et Howe, qui auraient voté oui, ont été annulés par les votes de Messieurs Hereford et McDonald, qui auraient voté non. Mr Anthony n'a pas voté, en disant qu'il était *par couple* (paired) avec Mr Saulsbury, du Delaware, qui auraient probablement voté non.

Le résultat du vote a été accueilli par des acclamations dans les galeries.

De longs débats ont suivi sur le bill ainsi amendé, le sénateur Cockrell, du Missouri, déclarant que l'amendement aurait pour résultat d'empêcher le bill de passer. Le Sénat s'est ajourné ensuite.

Nouvelles Diverses.

Le bill présenté par le représentant Olliver, déclare qu'il est illégal de se servir de la malle pour transmettre une annonce ou une réclame concernant des loteries, des concerts-loteries ou des raffles.

Il impose une pénalité qui ne sera pas moins de $500 et pas plus de $2,000 pour toute violation de la loi.

Le sénateur Christiancy a proposé un bill qui fixe le nombre des juges de la cour des réclamations à neuf et qui divise les réclamations en trois classes, qui seront soumises à trois tribunaux distincts, composé chacun de trois juges.

Le représentant Gibson, de la Louisiane, a présenté deux bills aujourd'hui à la Chambre.

Le premier a pour objet d'autoriser Alphonse Desmare, de la Louisiane, à intenter un procès devant la cour des réclamations pour le recouvrement du produit de 375 balles de coton, saisies par le gouvernement des Etats-Unis.

Le second bill autorise la Cour des réclamations à juger la réclamation de James Ryback à une part du montant accordé par le tribunal arbitral de Genève, pour des pertes qu'il a subies par suite de la capture du steamer Electric Spark par le navire confédéré Florida.

La rumeur d'une réconciliation entre le sénateur Conkling et le président Hayes est prématurée. Il faudra que M. Conkling fasse le premier pas.

Le comité judiciaire a présenté un rapport défavorable sur le bill pour autoriser les femmes à exercer la profession d'avocat devant la Cour Suprême. Le comité déclare qu'il n'y a pas de loi à cet égard et que le tribunal doit décider pour lui-même.

Orage à Vicksburg.

Vicksburg, 20 mai—Il y a eu un violent orage samedi, qui a duré jusqu'à sept heures du soir. Le vent pendant sept minutes avait une vélocité de cinquante-cinq milles à l'heure. Les toits de plusieurs magasins ont été enlevés, entr'autres ceux de Maurice Meyer & Co., marchandises sèches; H. Tuck, confections; McManus Fitzpatrick Bros et E. W. Wallin, épiciers.

Les marchandises ont été plus ou moins endommagées par la pluie.

Le toit du magasin de McKnight a été enlevé ainsi qu'une partie de la muraille de la banque Mississippi Valley.

Nouvelles du Mexique.

Havane, 20—Le steamer français de la malle, arrivant de Veracruz, apporte des nouvelles du Mexique en date du 16 mai.

La difficulté entre l'Exécutif et la Cour Suprême dure toujours.

Le senor Vallanté, premier ministre et juge-président de la cour suprême, obligé de se prononcer d'une façon ou d'une autre a opté pour cette dernière position.

Le président Diaz ne l'a pas remplacé et a demandé à la Cour Suprême de permettre au senor Vallante d'agir comme ministre jusqu'à ce que la question entre les Etats-Unis et le Mexique ait été réglée définitivement, attendu qu'il est parfaitement au courant de toutes les affaires et qu'il est difficile de trouver un suppléant. Le tribunal a refusé par une forte majorité.

On considère que ce refus de la Cour Suprême est hostile aux Etats-Unis, et qu'il est dû aux intrigues des partisans de Lerdo, qui espèrent qu'un nouveau ministre nuira aux négociations entre le Mexique et les Etats-Unis.

Il y a eu un mouvement des partisans de Lerdo, le 29 avril.

Cent hommes ont traversé la rivière; mais à Capote ils ont rencontré des soldats mexicains qui les ont dispersés après en avoir tué et blessé plusieurs. Ils ont fui dans la direction du Rio Grande, dans le but évident de rentrer au Texas.

Marchés américains.

New York, 20 — soir—Coton, faible à la clôture; Uplands 11 1|8. Orleans 11 1|4. Ventes d'aujourd'hui 548 balles. Recettes nettes consolidées 6,843. Exportations pour la Grande Bretagne 10,355, Continent 318.

New York, 20, après-midi—Argent facile à la clôture à 5 à 5 1|2, sterling calme à la clôture à 5 1|2; or ferme à la clôture 100 3|4 à 100 7|8; Gouvernements forts et en hausse, noveaux cinq 1.05 1|8, Bons des Etats, actifs.

New York, 20, au soir—Coton, recettes nettes 326; brutes 578. A livrer ferme à la clôture. Ventes 63,000 balles. Mai 11.16 à 11.17, juin 11.25, juillet 11.34 à 11.35, novembre 10.65 à 10.66, décembre 10.66 à 10.67, janvier 10.74 à 10.75, février 10.83 à 10.85 mars 1095 à 10.96, avril 11.02 à 11.04.

Passes.

Port Eads, 20, midi,—Léger vent d'est. Temps couvert.

Arrivé: Steamship Haytian, Watson, à 6:25 A. M. de Liverpool via les Indes occidentales et les ports du Mexique.

Parti: Steamship E. B. Ward, Jr., pour Ruatan; navires St. Cloud et Friedrich pour Cork.

[Note.—L'arrivée du steamship Borussia, rapportée samedi était erronée.]

Port Eads, 20—8 P. M.—Léger vent du sud-est. Arrivé le steamship Borussia, Williams, à 7:30 P. M., de Liverpool via la Corogne et la Havane.

Pas de départs.

FLEUVE ET RIVIERES.

Cincinnati, 20—La rivière a 25 pieds six pouces et baisse. Temps chaud et clair.

Pittsburg, 20—La rivière a 5 pieds 7 pouces et reste stationnaire. Temps clair et chaud.

St-Louis, 20—Arrivé, Helena, de Vicksburg. Le fleuve a 19 pieds 10 pouces et monte. Temps clair et chaud.

Evansville, 20—La rivière a 18 pieds 6 pouces et monte. Temps clair et chaud. Descendant, Chas. T. Morgan, à midi.

Louisville, 20—Riviere, montant, 10 pieds 11 pouces dans le canal. Temps clair et chaud.

Cairo, 20—Arrivé, Port Eads, de St-Louis, à 4 P. M. Parti, Gold Dust, pour la Nlle-Orléans, à 3 P. M. Le fleuve a 26 pieds 7 pouces et monte. Temps clair. Mercure 80.

Vicksburg, 20—Temps couvert; thermometre 78. Le fleuve a baissé de 2 pouces. Arrivé, Natchez. Descendant Pargoud.

Memphis, 20.—Le fleuve a baissé de 7 pouces, et a maintenant 21 pieds 6 pouces. Temps généralement clair, maximum du thermometre 87. Parti, le Mary Houston pour la Nouvelle Orléans.

St-Louis, 30.—Farine nominale. Porc lourd à 8 45 à 8 50.

Louisville, 20. — Farine ferme. Porc calme à 8 75.

Cincinnati, 20.—Porc lourd et nominal à 8 50.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 20 Mai 1878.

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Échanges.	Balances.
18 Mai	$ 763 361 87	$73.724 63
20 Mai	974.735 40	58.001 24
Jusqu'ici cette semaine	$1 738 097 27	$131.725 87
Même temps la semaine der	2.076.347 04	300 255 59
Total de la semaine dern	6.846 700 04	$906 737 37
Total de la semaine précédente ...	7.221.126 91	785.683 52

Il n'y a eu que peu de demandes d'escomptes aujourd'hui, aux banques et dans les rues. Les billets du commerce et les prêts reposant sur des garanties collatérales n'ont pas varié.

Rien de nouveau dans les actions. Les prix en sont les mêmes que samedi.

Les consolidés de l'Etat ont encore été cotés à 76$\frac{1}{2}$ à 76$\frac{3}{4}$; les bons à prime, à 34$\frac{1}{4}$ à 34$\frac{3}{8}$; les bons consolidés de la ville, à 39$\frac{1}{2}$ à 40.

Les coupons (de la ville) à moitié payés ont été cotés à 34 3|8 à 35; le scrip de la ville à 37$\frac{1}{2}$ à 38$\frac{1}{2}$ celui de 1875, à — à 35 celui de 1876; les mandats de levées, à 89$\frac{1}{2}$ à —.

Ont été élus, aujourd'hui, directeurs du New Orleans Sugar Shed Co:

MM. Jules A. Blanc, P. Maspero, J. N. Burbridge, D. A. Chaffraix, J. J. Warren, R. I. Chambury, E. Clapp, G. F. Stockmeyer, H. Lessassier, Wm. A. Bell, George Palfrey et Thos. F. Walker.

Les directeurs de la compagnie ont accepté, aujourd'hui, l'ordonnance No 4492, par laquelle la ville fixe des taux permanents.

Nous continuons de coter les excellents billets de commerce à 7 à 8 pour cent par an, les Nos 1 à 9 à 10, les Nos 2 nominaux, les prêts reposant sur des garanties collatérales à 6 à 8, le papier hypothécaire Nos 1 à 8 1|2 à 10, le No 2 nominal.

L'or a ouvert à 101 à 101 1|4 contre 100 7|8 à New York, et fermé aux taux d'ouverture sur les deux places. On a vendu $2000 à 101, $1000 et $5000 à 101 1|4.

Dans le change étranger, les seules opérations annoncées sont: 3500 livres sterling connaissement à 486, 8000 connaissement et clear No. 1 à 485 1|2 à 486 1|2. A la clôture les traites sterling étaient cotées à 485 1|2 à 486 1|2 le connaissement et le clear No. 1, — à 489 1|2 les traites des banques, — à 490 le taux des banques aux comptoirs. Les francs à 5.16 1|4 les traites du commerce.

Les ventes (annoncées) de change à vue, sur New-York, ont eu lieu à 1|8 à 3|16 pour cent de prime.

Les banques et les banquiers ont continué de tirer des chèques sur New-York, à 1|4 pour cent de prime. Le change du commerce, à vue, a encore été coté à 1|8.

Ventes du New Orleans Stock Exchange.

3me appel à 2 h. P. M.

$15,500 Premium Bonds	34$\frac{1}{4}$

Ventes rapportées par des membres de l'Exchange.

Entre le 1er et le 2d appel.

$25,000 State Consols	76$\frac{5}{8}$

Entre le 2d et le 3ème appel.

150 actions du Water-Works à	$35 00
$31,000 State Consols	76$\frac{5}{8}$
40,000 do	76$\frac{3}{4}$

OR AMERICAIN ET ETRANGER

Or americain	101	@ 101$\frac{1}{4}$
Argent américain, nouvelle émission	99	@ pair
Piastres mexicaines, Or	93$\frac{1}{2}$	@ 94$\frac{1}{2}$
Pièces de 5 francs, valeur en or	85	@ —
Pièces de 20 francs, valeur en or	$3.80	@ —
Souverains	4.80	@ —
Pièces de 10 thalers	7.00	@ —
Doublons espagnols	15.55	@ —
Doublons patriotes	15.00	@ —
Doublons mexicaines	15.25	@ —
Pièces de 20 pesos mexicaines	19.25	@ —
Or de l'Amérique du Sud	85c.	par once.
20 marcs prussiens	4.60	@ 4.75
Or de la Californie	7 @ 8	p 0|0 esc.
Or americain, poids léger	97 @ pair	p. pap monnaie
Or américain mutilé	5 p. 0|0	escompte

NOTE—Le tableau suivant est le relevé hebdomadaire des cotes du New-Orleans Stock Exchange.—3 P. M.

ACTIONS ET BONDS.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Canal & Banking Co	100	90	94
Citizens	100	63	66
Citizens Savings Bank	100	—	—
Germania National	100	101$\frac{1}{2}$	—
Hibernia National	100	92$\frac{1}{2}$	95
Lafayette	50	—	19
Louisiana Savings	100	—	—
Louisiana National	100	109	109
Mechanics & Traders	50	7$\frac{3}{4}$	8$\frac{1}{2}$
Metro. Loan & Savings	100	—	—
Mutual National	100	81	85
N. O. National	100	61$\frac{1}{2}$	65
People's	50	42	—
Southern	100	85	75
State National	100	59	61
Union National	100	71	—
Workingmen's	25	13$\frac{1}{2}$	14$\frac{1}{2}$

Compagnies d'assurances.

Crescent Mutual Ins	100	—	75
Factors and Traders Ins	100	101	102$\frac{1}{2}$
Firemen's	50	52	—
Germania Insurance Co	100	—	—
Hibernia Insurance	100	85	87
Home Insurance	40	22$\frac{3}{4}$	24$\frac{3}{4}$
Hope Insurance	100	—	46
Lafayette	50	—	—
Merchants Mutual	100	42$\frac{1}{2}$	46
Mechanics' & Traders Ins	100	81$\frac{1}{2}$	83
N. Orleans Insurance As	20	26$\frac{1}{2}$	27$\frac{3}{4}$
New Orleans Ins Co	50	42	—
People's Insurance	25	—	21
Sun Mutual Insurance	100	104	105$\frac{1}{2}$
Teutonia	100	78	81
Union Insurance	100	30	—

Chemins de fer Urbains.

Carrollton	100	126	129
Crescent City	50	25	—
Canal and Claiborne	100	—	5
New Orleans City	100	—	142$\frac{1}{2}$
Orleans	50	19$\frac{1}{2}$	21
St. Charles Street	50	78	79

Actions Diverses.

Bienville Oil Works Co	100	—	—
Crescent City Oil Co	100	—	—
C. City Slaughter House	50	25$\frac{1}{4}$	—
Carondelet Canal & Nav. Company	100	—	—
Imp. Bonded Warehouse	100	20	—
Jeffer City Gas Light Co	100	—	60
Louisiana Ice Manu Co	50	—	30$\frac{1}{2}$
Louisiana Levee Co. préféré	15	40c.	70 c.
Louisiana State Lottery Company	100	—	90
Louisiana Oil Company	100	—	93
Levee Steam Cotton Press	100	—	—
La. Cotton Tie Co	100	—	—
Lamm's Fireless Engine Company	100	1 75	3
Gas Company	100	100	104
N. O. Waterworks Co	—	34$\frac{1}{2}$	36
Odd Fellows Hall	10	—	—
Planters Oil Co	100	—	92
Sugar Shed Company	60	75	84
St. Charles Hotel	25	—	6
Stern Fertilizing Co	50	—	—
Variétés Theatre Ass	1,500	—	150

Nouveaux Bons d'Etat.

Consolidé 7 p. c	76$\frac{3}{4}$	76$\frac{7}{8}$

Bons de Ville.	Date d'échéance	Offre	Demande
Premiums. Issued 1875.		34$\frac{1}{4}$	34$\frac{1}{2}$
Premium drawn number	—	—	—
Consolidated. Issued 1852	1892	39$\frac{1}{2}$	40$\frac{1}{2}$
Wharf Improvement. Issued 1870.	1880	—	—

Bons Divers.	échéance		
Canal & Claib. St. rr mort.	1879	70	—
C C Slaughter H mortgage	1881	100	—
Jefferson City Gas Light Co	1890	—	—
St. Charles Hotel mort.	1880	103	—
New Orleans, St. Louis & Chicago R. R.			
Jack. R. R. 1st mort	1886	109$\frac{1}{2}$	110
Jack. R. R. 2d mor coup	1890	100	—
Jack. R. R. 2d mor. debt	1890	90	—
Jack. R. R. cons. gold.	1912	25	—
Miss. Cen. R. R. 1st mort	1884	92	—
Miss. Cen. R. R. 2d mort	1886	—	84
Miss. Cen. R. R. Cons. gold	1912	—	—

Certificats et Warrants.

City Scrip 1874	34	35
1875	36	38
1876	34	35
1877	34	35
Half paid Coupons	34$\frac{1}{2}$	35$\frac{1}{2}$
Levee warrants	89	91
State War'ts, recevables pour licences	—	—
State War'ts, recevables pour taxes	—	—

1 Avec Dividende. 2 Sans Dividende. 3 Avec Coupon. 4 Sans Coupon. 5 With February. 1876. coupon on

BULLETIN COMMERCIAL.

Lundi soir, 20 mai 1878.

COTON—Les opérations se sont bornées aujourd'hui à la vente de 800 balles de coton. Nos cotes restent les mêmes que samedi.

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston 10$\frac{3}{8}$ c., à Mobile 10$\frac{3}{8}$, à Savannah 10$\frac{1}{4}$, à Charleston 10$\frac{3}{8}$, à 10$\frac{1}{2}$, à Wilmington 10, à Norfolk 10$\frac{3}{8}$, à Baltimore 10$\frac{3}{4}$ à 10$\frac{7}{8}$, à New York 11$\frac{1}{8}$, à Boston 10$\frac{1}{8}$, à Memphis 10$\frac{5}{8}$, à Augusta 10 à 10$\frac{1}{8}$, à Philadelphie 11, à Cincinnati 10$\frac{3}{4}$ et à St Louis 10$\frac{5}{8}$.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

Stock en main le 1er septembre 1877 balles		21,568
Arrivé depuis le dernier état	3180	
Précédemment	1,647,278	1,650,458
Total		1,672,026
Exporté aujourd.	rien	
Expédié précéd	1,567,396	1,567,396
Stock sur place et à bord		104,630
Stock (même temps l'année dernière)		156,475

Reçu depuis samedi soir 1771 balles.

SUCRE—Reçu ce matin 12 boucauts. Exporté 25 boucauts, 28 barils.

Nous cotons:

	Par livre.
Inférieur	4$\frac{1}{2}$ @ 5$\frac{1}{2}$
Common	6 — @ 6$\frac{1}{4}$
Good Common	6$\frac{1}{2}$ @ 6$\frac{3}{4}$
Fair to good fair	6$\frac{7}{8}$ @ 7$\frac{1}{4}$
Fully Fair	7$\frac{3}{8}$ @ 7$\frac{1}{2}$
Prime	7$\frac{5}{8}$ @ 7$\frac{3}{4}$
Strictly Prime	7$\frac{7}{8}$ @ —
Choice	8 — @ 8$\frac{1}{4}$
Seconds	6$\frac{1}{2}$ @ 7$\frac{1}{2}$
Choix jaune clarifié	8$\frac{1}{2}$ @ —
Off blanc	8$\frac{5}{8}$ @ 8$\frac{7}{8}$
Blanc	9 — @ —

MÉLASSE.— Reçu ce matin 79 barils. Bonne demande et prix plus fermes. Les cotes sont les mêmes qu'hier.

FARINE.—Reçu ce matin 4176 barils. Exporté 355. Vendu 910 barils aux prix suivants: low treble extra $4.75; good treble extra $5.50; choix treble $5.75; choix extra 5.90 à 6.12$\frac{1}{2}$.

Nous cotons: Common $3.00, fine $3.25, superfine $3.50, single extra $4, double extra $4.25 à $4.50, low treble extra $4.75, good treble extra $5.25 à 5.50, choix treble extra $5.50 à $6 75, choix extra $5.75 à $6, choix family et fancy $6 à $6.25.

VIANDES SALÉES SÈCHES.—Epaules loose 3$\frac{3}{4}$, packed 3$\frac{7}{8}$, au détail épaules 4 à 4$\frac{1}{4}$, clear rib sides 4$\frac{1}{2}$, clear sides 4$\frac{3}{4}$.

JAMBONS—Le choix sugar cured, est rare et les prix ont haussé; le small size est en demande pour Cube et le medium et average pour la consommation locale, le small size vaut 8 à 8$\frac{3}{4}$, medium 7$\frac{3}{4}$ à 8, large 7 à 7$\frac{1}{4}$.

GRAISSE—En tierçons, packers 6$\frac{3}{4}$ à 7 c., Refined 7$\frac{1}{4}$ à 7$\frac{1}{2}$ c., en barillets packers 7 à 7$\frac{1}{4}$c., refined 8, en baquets packers 7$\frac{1}{4}$ à 7$\frac{1}{2}$, refined 8.

BACON—Epaules 4$\frac{1}{2}$ c., clear rib sides 5$\frac{1}{2}$; clear sides 5$\frac{3}{4}$; stock faible et peu de demande.

BREAKFAST BACON —En petite demande à 7$\frac{1}{2}$ et 8c la livre.

PORC—Reçu ce matin 293 barils. Il y a un bon stock mais presque pas de demande. Vendu 123 barils à livrer à 8,75; le mess vaut nominalement $9,00, au détail $9,25.

Se vendent au job: Rump Pork 8,25 à 8,50 le baril; Pig Pork 10 le baril, 7,50 le demi-baril; Jowls 5 à 5,50 le baril, Ham Sausages 5c la livre.

MAÏS.—Reçu ce matin 8212 sacs. Exporté 1311. Le marché a haussé de 2 à 3c le boisseau. Vendu 3000 sacs, dont 2500 blanc à 53, et 500 blanc à 54c le boisseau.

MAIS EN GRENIER—Reçu 82,053 boisseaux. Exporté 49,686. Il n'y a pas de maïs sur place mais on s'attend à de forts arrivages bientôt. Peu de demande à cause de la rareté du fret. Nous cotons mêlé 46, blanc 48 à 49.

AVOINE—Reçu ce matin 1432 sacs. Exporté 1442 sacs. Vendu 250 et 300 sacs Galena à 35 le boisseau.

SON—Reçu 3788 sacs. Exporté 724. On en demande 80c. les 100 livres, et pas de ventes.

FOIN—Reçu ce matin 972 balles. Bon approvisionnement, pas de demande. Nous cotons ordinaire $7,50 à 10, prime $11 à 12, choix $14 à 15 le tonneau.

LAINE.—Le stock est fort et s'accumule. Nous cotons Burry 8 à 10c. la livre, Lua. clear 19 à 20, clear lake 21 à 22. Vendu 7000 livres Clear Lake à 22$\frac{1}{2}$c la livre.

MOUSSE.—Bonne demande pour les meilleures qualités. Nous cotons: mousse grise 1 c. à 1$\frac{1}{2}$ c. la livre; mêlé 3 c. noire 3$\frac{1}{2}$ à 4.

VOLAILLES — Il n'en arrive presque pas. Les grosses volailles de l'Ouest valent $4,25 à $4,50 la douzaine, les poulets $2 à $3, les canards $3 à 4, les oies $4 à 5, les dindes 16 à 18 la douzaine.

ŒUFS—Nous cotons: Ceux de l'Ouest 10 à 13c., ceux de la Louisiane 12 à 15 la douzaine.

BEURRE—Nous cotons: New York Creamery fine 27 à —, Western do fine 25 à 27 cts, New York Dairy fine il n'y en a pas en ville, western dairy fine 20 à 22 c; western dairy prime 16 à 17c, western dairy good 14c, western dairy fair 10 à 12c par livre.

POMMES DE TERRE—Le stock de l'Ouest est à peu près épuisé; on en demande $1 à 1,25; les grosses de la Louisiane pour l'exportation $2,25 à 2,50; les oignons $2 à 2,25, les choux $4,75 à 5 le crate.

CAFE. — Stock en premières mains 3,180 sacs en mains des marchands 2,000. Marché actif.

Nous cotons pour les cargaisons: Ordinaire 14$\frac{3}{4}$ à 15c. (or) la livre; fair 16$\frac{1}{4}$ à 16$\frac{1}{2}$; good 17 à 17$\frac{1}{4}$; prime 17$\frac{3}{4}$ à 18. Au détail, ordinaire 15 à 15$\frac{1}{2}$c. or; fair 16$\frac{1}{2}$ à 16$\frac{3}{4}$; good 17$\frac{1}{4}$ à 17$\frac{1}{2}$; prime 18 à 18$\frac{1}{4}$.

Nous sommes redevables à MM. Small & Cie., pour les télégrammes suivants de Rio Janeiro du 18 mai et de New York 20 mai. Reçu 30,000 sacs. Achats pour l'Europe 12,000 pour les Etats Unis 25,000, prix 9$\frac{1}{2}$600, Stock 35,000 Change 23$\frac{1}{4}$d.

RIZ.—Reçu ce matin 225 barils. Exporté 58.

Nous cotons:

	Par livre.
Clean No 2	4$\frac{1}{2}$ @ 4$\frac{1}{2}$
Common	5$\frac{1}{2}$ @ 5$\frac{3}{4}$
Ordinaire	6 — @ 6$\frac{1}{2}$
Good	6$\frac{1}{2}$ @ 6$\frac{3}{4}$
Prime	6$\frac{3}{4}$ @ 6$\frac{7}{8}$

COW PEAS—L'approvisionnement est suffisant, la demande faible et les prix ont baissé quelque peu. Nous cotons le whippoorwill à $1, low mixed 1 à 1,05, choix mixed 1,10, pure clay 1,25 à 1,35 le baril.

PEAUX—Nous cotons: Country green 6 à 6$\frac{3}{4}$, dry salted 9 à 9$\frac{1}{2}$, dry flint 11 à 12c. Aux abattoirs les ventes se sont effectuées comme suit: Steer hides audessus de 85 livres, 7$\frac{1}{2}$c., au-dessous de 70 à 84, 8c., en dessous 70, 7c., peaux de vaches 5 à 6c. la livre, kips 20 à 24 livres à 7 à 8c, kips 25 à 30 livres, à 6 à 7c., peaux de veaux, 75c. chaque; cire 24c. la livre, cornes 6c. pièce.

DOUVES EN CHENE—Les arrivages sont forts et la demande modérée. Les prix qui suivent sont les cotes pour les douves livrées aux navires: extra pipe, 60 pouces 165 à 170; extra pipe 56 pouces $130 à 140, light pipe 56 à 60 pouces $100 à 110; extra boucauts 48 pouces $110 à 125; extra claret $80 à 105. Les douves No 1, en chalands, $110 à 125; pour les inferior, les prix varient suivant leur qualité.

PRIX DES BESTIAUX.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, de choix, par ℔ brute.	4$\frac{1}{2}$ @	c
do 1re qualité	3$\frac{1}{2}$ @	4c
do 2e do	2$\frac{1}{2}$ @	— c
do 3e do	— @	— c
Bœufs du Texas, choix, par tête	$30	@ $ —
do 1re qualité	$25	@ $ —
do 2e do	$15	@ $20
do 3e do	$10	@ $12
Cochons, 1re qualité, par ℔ brute	3$\frac{1}{2}$ @	4$\frac{1}{2}$c
do 2e do	3 @	—
do 3e do	— @	— c
Moutons, 1re qual., par tête	$ 4 00	@ $ —
do 2e do	$ 2 50	@ $ 3 00
do 3e do	$ 2 00	@ $ —
Vaches laitières, 1re qualité, par tête	$75 00	@ $90
Vaches laitières, 2me qualité, par tête	$40 00	@ $70
Vaches du Texas avec veaux	$ —	@ $ —
Veaux, 1re qual. ℔ tête	$ 8 00	@ $ 9
do 2e "	$ 7 00	@ $ —
Veaux d'un an, 1re qualité, ℔ tête	$11 00	@ $12
Veaux d'un an, 2e qualité, par tête	$9 00	@ $10

AVIS.

A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des égarements de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, decrépitude prématurée, perte de la puissance virile, etc., j'enverrai GRATUITEMENT une recette qui les guérira. Ce remède précieux a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre nom au Rev. JOSEPH T. INMAN, STATION D. BIBLE HOUSE, NEW YORK CITY.

20 nov—1 an

BULLETIN MARITIME.

LUNDI 20 MAI 1878.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Barque (norv) Alexandra, Morgenstjern Queenstown
Goelette Santo Oteri Pizzati Ile Ruatan
Goelette Tres Hermanos Anderson Mobile

ARRIVÉS

Steamship (ang) Euphrates (neuf) Mitchell Liverpool via la Havane
Steamship (ang) Haytian Watson Liverpool via les Indes Occidentales et les Ports Mexicains
Goelette W L Burroughs, Smith, Matanzas

BATEAUX A VAPEUR.

George Lysle Matthews de Pittsburg avec 30 barges
Martha Bassett de Port Eads
J Sharp McDonald McAllister, de Louisville avec du charbon
Gov Allen Brown de Bayou Sara
Fanchon Bond de Washington
Belle, Comstock, du haut du fleuve

EXPORTATIONS.

QUEENSTOWN — par barque Alexandra—5165 sacs tourteaux
ILE RUATAN—par goelette Santo Oteri—30 demi barils farine, 1 tierçon jambons
MOBILE — par goelette Tres Hermanos—76 barils melasse, 500 sacs maïs, 15 barriques bière

IMPORTATIONS.

HAVANE—par steamship Euphrates—1215 sacs sucre

Arrivages de Produits.

PITTSBURG—par towboat George Lysle—400 (?) boisseaux charbon
PORT EADS—par steamer Martha—42 barils
BAYOU SARA—par steamer Gov Allen—34 balles coton
WASHINGTON—par steamer Fanchon—237 balles coton, 3 boucauts sucre, 78 têtes bestiaux
HAUT DU FLEUVE—par steamer Belle—divers à ordre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS R. R.—527 balles coton, 6 barils melasse, 2 demi barils melasse
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—702 balles coton, 14 boucauts sucre, 333 sacs graines coton
CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R. R.—369 balles coton

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Hudson Gager ......parti 11 mai
Steamship Morgan City Reed ......parti 11 mai
Goelette A. Denike Jones ......partie 11 mai

BATH (Me)

Goelette John H. Krans Pitcher ......partie 11 mai
Navire Marthampton Murphy ......parti 20 avril

LIVERPOOL.

Steamship Borussia, Williams ......parti 14 avril
Navire Perthshire, Anderson ......parti 9 avril
Barque Lufra, Lessmann ......partie 28 mars

DUBLIN.

Navire Samaria, Patten ......parti 30 mars

WESTPORT.

Barque Tres Dubrovacki, Turcenovich, p ...... mars

HAVRE.

Barque Bridgeport, Morgan ......partie 26 avril
Navire John Watt, Desbon ......parti 10 avril
Navire Sciota, Mitchell ......parti 28 mars
Barque Hanne Selmer Nielsen ......parti 3 mars
Navire Union, Greenleaf ......parti 4 mars

ROUEN.

Barque New Brunswick, Stewart ......exp. 8 avril

NANTES.

Barque Eliza, Gar ......partie 13 mars

ROTTERDAM.

Barque Imperador, Jensen ......exp. 6 avril

MALAGA.

Barque Grant, Costarinech ......partie 8 mars

CADIZ.

Goelette John Pracher, Doane ......partie 20 mar

GÊNES.

Barque Louisiana, Gandolf ......expédiée 16 av

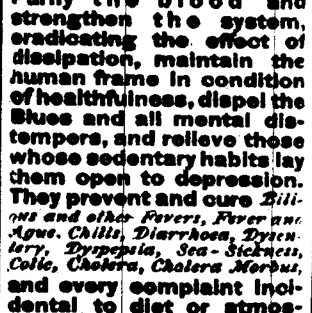

STEINFELD'S FRENCH Cognac Bitters,
FIRST PRIZE
Paris Exhibition 1867

Purify the blood and strengthen the system, eradicating the effect of dissipation, maintain the human frame in condition of healthfulness, dispel the Blues and all mental distempers, and relieve those whose sedentary habits lay them open to depression. They prevent and cure *Bilious and other Fevers, Fever and Ague, Chills, Diarrhoea, Dysentery, Dyspepsia, Sea-Sickness, Colic, Cholera, Cholera Morbus,* and every complaint incidental to diet or atmosphere. Ladies will find them a sovereign boon, as they eradicate all traces of Debility, Nervousness, Inertness, and Diseases peculiar to the sex. Thousands of Testimonials can be seen at the office of

M. JACOBSON, Sole Proprietor,
64 & 66 Water Street, N Y

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE à $2.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

4 janv 78—1 an Vac

ANNONCES PARISIENNES

M. H. GAILLARDET, 8, passage Saulnier, à Paris, est *seul fermier* de nos annonces parisiennes.

C'est à M. H. GAILLARDET par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonciers, notamment pour les spécialités de *Pharmacie, Droguerie, Parfumerie,* etc.

Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, POUR ÊTRE PRISES ET OPÉRER EN MÊME TEMPS QUE LES MEILLEURS ALIMENTS ET LES BOISSONS LES PLUS FORTIFIANTES, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres purgatifs occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire. Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent. Comme simple purgation elles sont préférables aux autres médecines, parce qu'elles n'exigent ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, goutte, engorgements, migraines, scrofules, &c., &c., &c.,* parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue pendant tout le temps de la guérison. (*Voir la Brochure qui se donne gratuitement.*) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du Faubourg St Denis, No 147.

A NEW YORK chez MM. JOHN MILHAU, Broadway et Fougera Frères, pharmaciens.

Des DÉPOTS de nos PILULES sont établis pour la VENTE en GROS et DEMI-GROS chez M. DUCONGÉ, droguiste, M. MAUNSELL & Co. No 21 rue de Chartres, SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, M. MAJEAU et pour le DÉTAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

GRANULES d'ARSÉNIATE d'OR
Dynamisé du Dr. ADDISON,

Le plus ENERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUTIFS.

L'ARSÉNIATE D'OR s'impose à toute personne soucieuse du bon état de sa santé. Avec un granule par jour l'appétit renaît, les forces augmentent et une santé parfaite succède rapidement à un état inquiétant. Il n'existe pas de médicament qui puisse lui être comparé dans les **Maladies chroniques de la poitrine et de l'estomac, les affections intestinales et les affections nerveuses.**

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, MALADIES NERVEUSES, MALADIES DES FEMMES.

L'**Arséniate d'or dinamisé** du Dr ADDISON étant du à la combinaison de deux médicaments héroïques, combat victorieusement la **Phthisie, les Bronchites chroniques, l'Asthme, les Rhumatismes chroniques, et toutes les maladies résultant de l'épuisement du système nerveux.**

Il est sans rival contre les **Affaiblissements résultant de longues maladies,** les propriétés toniques et régulatrices de l'assimilation le rendent supérieur au fer contre l'**Anémie, les Pleurs Blanches, et les Névralgies.** Toutes les **Fièvres** qui résistent au sulfate de quinine sont guéries par l'**Arséniate d'Or.**

L'**Arséniate d'Or** rend aux femmes à la fraîcheur et l'embonpoint. Il aide puissamment à franchir l'époque si redoutée de l'âge critique et donne une nouvelle jeunesse.

MALADIES DU SANG, APOPLEXIE, MALADIES DE LA PEAU, ULCÈRES, GLANDES, etc.

Grâce à sa propriété de rétablir l'équilibre entre les éléments constitutifs du sang l'**Arséniate d'Or** dinamisé est recommandé aux personnes qui peuvent craindre les différentes espèces d'**Apoplexies et de Congestions.**

Pris à fortes doses, il guérit promptement toute **Maladie** provenant d'une impureté du sang.

Combiné avec un traitement local il guérit infailliblement les **Maladies les plus rebelles de la peau, Lèpre, Pemphigus, Cancroides, etc.** Il amène la cicatrisation des **Ulcères chroniques et Plaies des jambes,** et, par la tonification générale qu'il procure, la fonte des **Glandes, des Engorgements, Tumeurs Blanches, etc.**

Plus de dix mille malades doivent aujourd'hui leur guérison aux Granules d'ARSÉNIATE D'OR du Dr Addison. Pour se traiter soi-même, lire le **Livre des malades abandonnés** (prix $1) ; et la brochure les **Maladies sans médecin** (60 cent) Librairie Dentu, Palais Royal, Paris. Les deux francs 1fr. 75.

Dépot central à Paris, Prie GELIN, 38, r. Rochechouart; New-Orléans Rivet, Majeau et Carrouche.

Médaille d'Argent, Exposition de Paris 1868.

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE
de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge
PAR LE
SILPHIUM Cyrenaicum

dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le **Silphium** est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire: **Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix,** etc., etc.

DERODE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Drouot, Paris.
Nouvelle-Orléans: RIVET; CARROUCHE; MARCH. MAJEAU.

HUILE HOGG

Contre les maladies de poitrine, affections scrofuleuses, toux chronique, rhumatisme, maigreur des enfants, tumeurs glandulaires, dartres, fleurs blanches, affaiblissement général, etc.

Douce et facile à prendre. — Se défier des contrefaçons. Exiger la marque de fabrique ci-contre, reproduite sur chaque flacon de forme triangulaire, ainsi que la signature Hogg et Cie, qui doit se trouver sur chaque étiquette.

Vente en gros à Paris, pharmacie Hogg, 2, rue de Castiglione.

Détails: à la Nouvelle-Orléans, MM. Ducongé, droguiste, Le Carpe, et Cazaux; à New-York, MM. John Haynes et dans les principales Pharmacies.

VICHY

Administration: PARIS, 22 Boulevart Montmartre.

Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER LE NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les Sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. FENDARIESSON ET HARTE chez MM. MONTEGUT & CO., MM. BALLATOUR & DUBOIS, MARCUEL, MAJEAU.

PILULES de BLANCARD

Approuvées par l'Acad. de Médecine de Paris

Participant des propriétés de l'Iode et du fer, ces pilules s'emploient contre les *scrofules*, la *Phthisie* à son début, la faiblesse de tempérament, ainsi que dans toutes les affections (*pâles couleurs, aménorrhée,* etc.) où il est nécessaire de réagir sur le sang.

Exiger la signature ci-jointe au bas d'une étiquette VERTE.

Pharmacien, rue Bonaparte, 40, Paris.
Nlle-Orléans, MM. Carrouche—Rivet.

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres du Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations et leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérets du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France, d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que, traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc., de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et aidera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour son renouvellement.

Président: M. Victor Maignan,
1er Vice-Président: M. A. Carrière.
2e " M. C. T. Dugazon,
3e " M. Félix Limet.
4e " M. Pierre Pouta.
Secrétaire-Trésorier: Mr F. Laborde.

MEMBRES:

Messieurs: E. Allgeyer, E. de Gas, Jos. Bayle, F. Laborde, P. E. Brulatour, E. Merilh, A. Contin, F. Tujague, L. Grand, L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse dans l'intervalle entre les séances aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des réglements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 6 Janvier 1878.

ONT SIGNÉ:

Allgeyer, E., Négociant-Commissionnaire.
Albert, E., en Chapellerie.
Aldige, P., Manufacturier.
Aldige, J., "
Bayle, Jos., Importateur.
Bercier, O., Négociant.
Berthin, J., Boucher.
Billiard, H., Libraire.
Bobet, A., Négociant en merrains.
Boissonneau, P., Marchand-Tailleur.
Bois, O., Négociant.
Bonnet, A., Bijoutier.
Bourier, N., Parfumeur.
Brière, Théo., Courtier de sucre.
Brière, P., Libraire.
Brulatour, P. E., Négociant Importateur.
Bohn, Aug., Négociant Commissionnaire.
Camors, J. B., Négociant-Commissionnaire.
Carrière, Antoine, "
Carrière, Olivier, "
Carrière, Emile L., "
Carrière, Charles J., "
Carrouche, A., Pharmacien Droguiste.
Casentre, F., Marchand.
Charpaux, F., Magasin d'Instruments et Musique.
Contin, A., Négociant-Commissionnaire.
Crabites, P., "
Couturie, Amédée, "
Chauviere, Chapelier.
Closterman, H., Importateur d'Articles de fantaisie.
Dagueret, A., Marchand de Nouveautés.
Damiens, H., Négociant.
David, Jos., Négociant-Commissionnaire.
Besca, J., Fabricant de Tabac.
Deschamp, E., Négociant.
Donnaud, A., Parfumerie.
Dubois, E., Négociant-Commissionnaire.
Dugazon, C. T., "
Delcroix, P., "
Delpit, A., Manufacturier de Tabac.
Estèbes, Paul, Président de la Société d'Assistance Mutuelle de St Maurice.
Forrestier, E., Négociant-Commissionnaire.
Fournier, S., Mecanicien-Horloger.
Fourton, C., Armateur.
Fourcade, St.-Cyr, Pharmacien-Droguiste.
Gas, René de, Négociant-Commissionnaire.
Godchaux, Léon, Fabricant d'Habillements.
Grand, L., Négociant, Agent de la Compagnie Générale Transatlantique.
Guébé, F., Négociant.
Guillemet, A., Comptable.
Jaubert, C., Marchandises Sèches en gros.
Jaufroid, F., Magasin de Mercerie en gros.
Laborde, F., Négociant.
Lacassagne, Laurent, Négociant-Commissionnaire.
Leblanc, J., Marchand d'Habillements, fabricant.
Limet, F., Red. en chef, Propriétaire de l'Abeille.
Lafargue, L., Libraire.
Leloug, A. A., Négociant-Commissionnaire.
Lebosse, B., Marchand d'Habillements.
Lagrange, E., Hermiol de, Négociant.
Laplace, B., Pharmacien.
Levois J., Négociant.
Maignan, Victor, Négociant-Commissionnaire.
Maylie, Wm., Prés. de la Société de Bienfaisance des Bouchers.
Médal, L., Confiseur.
Merilh, J. E., Négociant en Cuirs et Articles de Cordonnerie.
Merilh, E., Négociant-Commissionnaire.
Manadé, M., "
Majeau, M., Pharmacien.
Mevrey, A., Marchand.
Nippert, V., Importation d'Articles de fantaisie.
Nadal, M. A., Négociant.
Plassan, S., Négociant-Commissionnaire.
Pouta, Pierre, "
Queyrouze, L., Négociant.
Reiss, Jos. J., Confiseur.
Rochereau, A., Négociant-Commissionnaire.
Rouyer, C., Orfèvre.
Ross, Jules, Négociant-Importateur.
Sarrazin, J. P., Fabricant de Tabac.
Schwetzer, J., Libraire.
Spor, J. G., Liqueurs et Provisions.
Salomon, E., Négociant-Commissionnaire.
Schmidt, W. B., " Importateur.
Tardos, Jules, Négociant-Commissionnaire.
Tujague, F., " Importateur d'Articles de Modes.
Uter, L., Importateur de Glaces et Tableaux.
Vallon, L., Courtier de Change.
Vernault, C., Prés. de la Société d'Assistance Mutuelle de Jefferson.
Vergnole, M., Négociant.
Vignes, J., Liqueurs et Provisions en gros.
Waltz, A., Négociant en Bière et Vin.

24 mars—1m

Bureau de l'Auditeur d'Etat.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1878.

La "Louisiana Equitable Life Insurance Company of New Orleans" a présenté aujourd'hui à ce Bureau un exposé assermenté relatif aux polices enregistrées dans cette Compagnie, et a déposé la réserve exigée pour ces dites polices, conformément à la loi No. 39 de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale de 1877, intitulée "Acte pour mieux garantir les porteurs de polices d'assurance sur la vie dans cet Etat; pour pourvoir à un fond de réserve dans ce but, et pour d'autres objets."

ALLEN JUMEL, Auditeur.

3 mars 3m